

# AMAP Œufs des Grands Champs – Œufs Bio



## Contrat d'engagement pour la saison 2023 (24)

Entre l'adhérent (nom, prénom) :

Courriel (en MAJUSCULE)

Numéro d'adhérent OdAmap :

Obligatoire

--	--	--	--	--	--	--

Téléphone :

- J'ai déjà réglé mon adhésion pour 2023 avec l'AMAP \_\_\_\_\_
- Je prends mon adhésion avec HelloAsso : [www.helloasso.com/associations/odamap/adhesions/adhesion-2023](http://www.helloasso.com/associations/odamap/adhesions/adhesion-2023)
- Je joints mon adhésion pour 2023 : je joints un chèque de 15€ à l'ordre d'ODAMAP accompagné de mon nom et numéro d'adhérent

Et le producteur :

**MaëliSS PAULY LA FERME DES GRANDS CHAMPS**  
21 ROUTE DE LA CROIX 74420 HABÈRE-POCHE TEL. 06 28 78 00 92

Termes du contrat :

18 distributions tous les 15 jours en semaines IMPAIRES (entre avril 2023 et janvier 2024)

Début du contrat : **Mardi 25 avril**

Fin du contrat : prévue décembre 2023, avec la possibilité de 2 distributions en janvier 2024, intégrant des aléas de ponte des poules et pour finaliser la commande.

Si la ponte se maintient bien toute l'année, un contrat « hiver » vous sera proposé.

**NOUVEAUTE 2023** : pour aider à l'achat de poules,

MaëliSS vous propose de **PARRAINER** une poulette, avec ou sans contre-partie (6 à 9 œufs selon la ponte)

Nombre d'œufs	Prix unitaire	18 distributions – avril 23 à dec.23 (janv.24)	
1 x 6	3.50	3.50 x 18 = 63 €	
1 x 9	5.22	5.22 x 18 = 93.96 €	
1 x 10	5.80	5.80 x 18 = 104.40 €	
1 x 12	6.96	6.96 x 18 = 125.28 €	
1 x 15	8.70	8.70 x 18 = 156.60 €	
1 x 18	10.44	10.44 x 18 = 187.92 €	
1 x 24	13.92	13.92 x 18 = 250.56 €	
1 x30	17.40	17.40 x 18 = 313.20 €	
Parrainage Poule(s)	Prix unitaire = 10 €	_____ x 10 = _____ €	<input type="radio"/> Avec contre-partie <input type="radio"/> Sans contre partie
	<b>Montant total</b>	.....€	

Règlement par chèque à l'ordre de MaëliSS Pauly :

- En 1 fois (1 chèque de ..... €) – encaissement en mars
- En 2 fois (2 chèques de .....€) – encaissements en mars et en juin de préférence (si juil. ou août : le préciser au dos du chèque)

Contrat à remettre dans la **boîte à contrats** au local d'Annemasse ou à adresser à : **ODAMAP – Œufs des Grands Champs** – Maison des associations – Boîte 61 – Rue du Docteur Baud – 74100 Annemasse

Aucun contrat ne doit être envoyé directement au producteur.

Il n'y a pas de report possible en cas d'absence : c'est le moment d'en faire profiter des amis ! Les produits non retirés seront offerts à l'association « AncrAges ».

Fait en 2 exemplaires

A ..... le .....

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur : MaëliSS Pauly

[amap.oeufs.des.grands.champs@odamap.fr](mailto:amap.oeufs.des.grands.champs@odamap.fr)

ODAMAP : [odamap.fr/base/odamap](http://odamap.fr/base/odamap)